Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Conseil Municipal

La séance s'est ouverte hier soir, à 9 heures moins un quart. M. Motte étant en Russie, c'est M. Roussel qui préside.

On s'empresse de nommer comme secrétaire le truqueur ordinaire des procès-verbaux et on aborde l'ordre du jour, après une petite rectification de Lepers qui fait remarquer qu'on lui attribue un discours prononcé par Debaisieux.

L'ORDRE DU JOUR

Tou ce qui concerne la comptabilité communale, le presbytère de Ste-Elisabeth, l'exécution du fronton de l'annexe — coût 8.000 francs — est adopté.

Le compte administratif et le compte de gestion, ainsi que le budget supplémentaire de l'exercice 1909, sont renvoyés pour examen à la 3e commission.

LES TRAMWAYS DE ROUBAIX-TOURCOING

Avant de passer aux rapports des commissions, M. Chatteleyn nous apprend que la compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing voudrait, pour améliorer son réseau et l'agrandir, émettre des obligations pour une somme de 2 millions.

M. CHATTELEYN propose de permettre l'émission d'obligations jusqu'à concurrence de 1 million 500 mille francs. Pour les 500 autres mille francs, il estime qu'on pourrait attendre, car c'est pour une ligne nouvelle qui intéresse Tourcoing, la ligne de Tourcoing à Halluin en passant par Roncq.

BAILLEUL. — Alors on nous demande de voter ce soir sans que la question soit posée par les commissions.

M. CHATTELEYN explique que c'est simplement une somme de 500 mille francs que le Conseil doit autoriser la compagnie à demander à l'émission. Cette compagnie est déjà autorisée pour un million par la convention. Il déclare que ces 500 mille francs seront nécessaires pour améliorer les voitures, les lignes et les freins.

BAILLEUL. — J'aurais voulu que cette question fût portée devant la commission, car elle est intéressante.

Etes-vous sûrs que la compagnie ne fera pas cette ligne de Tourcoing à Halluin avant le reste ?

En tous cas on ne peut se laisser mettre le couteau sur la gorge. M. Chatteleyn n'a le dossier que depuis quelques jours, ce dossier est assez complexe. Il l'a étudié, dit-il, mais la commission devra pouvoir l'examiner, elle aussi.

Bailleul demande donc le renvoi à la Commission.

M. CHATTELEYN répond que la compagnie aura 1,500,000 francs pour faire des travaux déjà votés. Le renvoi à la commission aurait pour effet d'empêcher la compagnie de faire ce que le Conseil et la population réclament.

BAILLEUL. — Il eut été étonnant que M. Chatteleyn discute sans nous taxer d'être de parti-pris.

On lui a remis un dossier, il l'a étudié. Pourquoi trouve-t-il donc drôle que les conseillers veuillent l'étudier aussi.

M. CHATTELEYN reprend la vieille histoire de la convention des tramways : il parle de la participation aux bénéfices obtenus par l'administration mottiste.

DEBAISIEUX et LEBAS. — Des bénéfices qu'on ne touche pas.

M. CHATTELEYN bafouille alors quelques explications et M. Roussel qui veut placer son mot, réédite le discours de Chatteleyn.

COUPEZ fait remarquer que l'administration a une drôle de façon de procéder. « On nous envoie un ordre du jour, dit-il, mais on y oublie toujours d'y mettre quelque chose qu'on demande de voter au pied levé. Ce sont toujours les choses les plus importantes.

C'est ainsi qu'on a agi pour les centimes additionnels, pour l'exposition.

LEBAS. — On agit fort mal envers les commissions. Du reste il est à remarquer que de cet emprunt on fait deux parts...

M. ROUSSEAU. — La clôture !

LEBAS... l'une de 500 mille francs est réservée, on la renvoie à la commission...

M. ROUSSEAU. — Nous sommes éclairés. Je demande la clôture.

LEBAS... l'autre, beaucoup plus importante, que l'on veut faire voter tout de suite.

A DROITE. — La clôture ! la clôture !

BAILLEUL. — J'ai demandé la parole.

M. ROUSSEL. — Sur la même question ?

BAILLEUL. — Oui.

WATTREMEZ à M. Roussel. — On dirait que cela vous gène ?

M. ROUSSEL, résigné. — Enfin parlez.

BAILLEUL répond alors et réduit à néant les racontars des Chatteleyn, Roussel et autres Noyelle sur le projet de convention des tramways. Il prouve que contrairement à leurs dires la convention a été longuement discutée et que la minorité a eu le rapport en main.

« Du reste, M. Chatteleyn vient de l'avouer tout à l'heure » dit-il, ces mots soulèvent une tempête. On entend Gugusse Novelle qui glapit des âneries.

Enfin, le vœu de M. Rousseau est comblé la clôture mise aux voix, est prononcée et la majorité vote l'adoption du rapport Chatteleyn.

Rapports des Commissions

Rien de bien saillant dans ces rapports. C'est, on peut le dire, une séance d'affaires d'où fut écarté tout ce qui semblait donner lieu à discussion.

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION. — Ces comptes pour le Mont-de-Piété, présentent pour l'exercice 1908, un excédent de recettes de 49,642 fr. 54

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1909. — Ce budget se solde par un excédent de recettes de 49,642 fr. 54.

BUDGET PRIMITIF DE 1910. — Enfin le budget primitif de 1910 prévoit un excédent de recettes de 7.350 francs.

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DES HOSPICES. — Ces comptes présentent un excédent de recettes de 2.031 fr. 94.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1909. — Le budget supplémentaires présenté par la commission administrative des Hospices présente un excédent de recettes de 85 fr. 66

VOIRIE MUNICIPALE

On s'occupe ensuite de divers marchés concernant le service de la voirie, du classement et de la mise en état de viabilité des rues Plutarque et Courcelles, de l'entretien des chaussées pavées auquel on consacrera 90.000 pavés valant 32.400 francs, du prolongement et du classement de l'avenue Linné.

ECLAIRAGE ELECTRIQUE

« Messieurs, dit le rapporteur, par votre délibération du 26 février 1909, vous avez autorisé la Société roubaisienne d'éclairage à établir un certain nombre de postes de transformation de courant sur les voies publiques et dans les établissements communaux de la Ville de Roubaix.

Les emplacements de quelques-uns de ces postes avaient été choisis de manière à encombrer le moins possible nos voies publiques.

Par lettre du 22 avril 1909, M. le directeur de la Société roubaisienne expose que trois de ces emplacements ne peuvent être maintenus parce qu'ils se trouvent trop éloignés des points assignés par la distribution rationnelle du courant électrique.

Il y aurait lieu de faire les changements suivants dans l'ordre de disposition de ces postes.

Votre délibération du 26 février 1909 indiquait les points de situation suivants :

1. Parc de Barbieux, dans le massif de plantation contigu au boulevard de Douai ;
2. Boulevard Gambetta, près de la fontaine des Trois-Grâces ;
3. Boulevard Gambetta, sur l'un des terre-pleins, près de la rue de Lannoy.

La Société roubaisienne d'éclairage demande que le Conseil municipal adopte les points de situation ci-après en remplacement des points précédents :

1. Contre-allée ouest du boulevard de Paris, entre le boulevard de Cambrai et la rue Vauban ;
2. Même contre-allée du boulevard de Paris, près de la rue du Moulin ;
3. Refuge de la place de la Liberté, près du kiosque-abri projeté par l'Electrique Lille Roubaix-Tourcoing.

La Société roubaisienne demande, en outre, que l'emplacement du poste à établir dans le jardin du presbytère de la rue des Ecoles occupe un espace de 3 m. 50 sur 4 m. 00, un peu supérieur à l'espace prévu. Elle demande en surplus, à être autorisée à établir un poste supplémentaire sur le trottoir du boulevard de la République (côté Est) près du boulevard d'Armentières, et un autre poste dans le square de la place de la Nation en remplacement de celui du groupe scolaire de la rue de l'Ommelet qui lui a été refusé. Le poste autorisé, place de l'Abattoir, serait placé en un autre point de cette place, moyennant quoi, la Société renoncerait à demander un poste nouveau place d'Audenarde.

Votre 2e Commission vous propose d'autoriser la Société roubaisienne d'éclairage à exécuter l'établissement de ces postes de transformation de la manière qui vient d'être indiquée.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées, puis la séance est levée.

Les Grèves

A LA FILATURE Vve MILLE

Une entrevue a eu lieu hier matin, entre les patrons et ouvriers de la filature Vve Mille, rue d'Alger. Elle n'a malheureusement pas plus abouti que les précédentes.

Le patron s'est cantonné dans les quelques petites concessions qu'il avait faites relativement à l'indemnité de cassage et de défilage.

Mais les ouvriers qui estiment que cette indemnité ne rapporterait guère plus de 25 à 30 centimes par semaine, trouvent insuffisantes les concessions patronales et ont décidé de continuer la lutte.

Leur grève qui dure depuis 4 mois, mérite d'être soutenue par toute la population ouvrière. Nous faisons appel à la solidarité des travailleurs de Roubaix et des environs pour que, par de nombreux gros sous, ils aident les vaillants grévistes de chez Vve Mille, à sortir victorieux de la longue lutte qu'ils ont engagée.

CERCLE ATHLETIQUE SOCIALISTE

Demain dimanche, entraînement sur 100 et 400 mètres et 10 kilomètres pour les coureurs désirant participer lundi aux courses du Cul-de-Four.

Les camarades cyclistes libres sont priés de venir entraîner pour les 10 kilomètres.

Rendez-vous pour coureurs et entraîneurs, chez le citoyen François Boulangé, boulevard de Fourmies, 85, à 9 heures du matin et à 4 heures après-midi.

BUREAUX DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de la Pentecôte, les bureaux de renseignements et de mariages d'indigents seront fermés le dimanche 30 mai. Le bureau de l'état-civil sera ouvert le dit jour et le lendemain matin, de neuf heures à midi, pour les déclarations de naissances et de décès.

VOLS AU CIMETIERE

Nous avons parlé déjà des vols de plantes commis au cimetière, sur une tombe située allée 22, carré 18, et nous avons annoncé que Mme Vve Decottignies avait porté plainte, déclarant que depuis la Mi-Carême on enlevait tous les géraniums qu'elle y déposait.

Dernièrement l'amateur de fleurs, de plus en plus hardi, s'adjugea un géranum-ferragonium, dont les fleurs sont on ne peut plus différentes de celles des autres.

Mal lui en prit car Mme Vve Decottignies qui cherchait sans se lasser, aperçut ce *géranium-ferragonium* à une fenêtre de la maison portant le numéro 76, de la rue *Delespaul.*

On s'enquit et la locataire, Hélène Duponchelle, *femme Nottebaert, bobineuse,* âgée de 28 ans, fut appelée au commissariat.

Elle commença par nier le vol mais se coupa dans ses réponses et finit par avouer.. un vol seulement, celui du fameux géranium-ferragonium, qui l'avait fait pincer.

LES SERVANTES SANS CERTIFICAT

Les agents de sûreté s'étant présentés à l'estaminet situé, 74, rue de l'Alma, tenu par Marie-Louise Degroote, femme Winckels, âgée de 35 ans, et ayant constaté qu'une fille, Marguerite Desage, âgée de 25 ans, *se disant femme de chambre*, servai à boire au comptoir sans être munie du certificat réglementaire, leur dressèrent contravention à toutes deux.

Pendant la rédaction du procès-verbal, la cabaretière ayant engagé les agents à ne pas donner suite à l'afaire en leur promettant une somme d'argent, un second procès-verbal lui a été dressé pour tentative de corruption.

EAU POTABLE

Par suite de la vidange du réservoir inférieur de Mouvaux, la pression d'eau potable sera un peu plus faible sur tout le réseau pendant 48 heures, à compter du samedi 29 mai, à sept heures et demie du soir.

ACCIDENTS DE VOITURE

Tarsèle Merrbier, charretier, demeurant à Lys, faisait une course pour son patron à la filature Dillies frères, boulevard de Reims.

Il se trouvait dans la cour de cet établissement monté sur son camion lorsque, par suite d'un faux mouvement il fut jeté bas se blessant sérieusement aux deux genoux.

— Un autre accident plus grave encore que le premier s'est produit rue de l'Ommelet vers trois heures du soir. Remi Vandemeulebrouck, 35 ans, charretier, demeurant rue Monge, est tombé du tombereau qu'il conduisait et une roue du véhicule lui a passé sur le bras gauche.

Transporté dans une maison voisine par les témoins de l'accident il a reçu les soins du docteur Dupré qui estime à trois longues semaines l'incapacité de travail.

EPAVES DE LA RUE

Mlle Jeanne Scheefer, demeurant rue Archimède, 96, a trouvé un diamant de vitrier.

— Mme Jules Daenens, demeurant rue du Cartigny, 129, a trouvé un parapluie sur le pont Ampère.

LES CHUTES

Chez Pollet, fabricant, 38, rue de Nain, Liévin Leclercq, âgé de cinquante ans, graisseur, demeurant rue du Tonkin, à Croix, a glissé en montant un escalier et s'est fortement contusionné la partie antérieure de la jambe droite.

— Jules Lefebvre, âgé de 27 ans, demeurant 123, rue Franklin, camionneur, chez Dubois et Dazin, est tombé d'un quai, dans l'établissement de ses patrons et s'est fait une entorse.

L'AMICALE DES ARTS

Les 17 participants à l'*excursion* (breaks et vélos) sont priés de se trouver à 6 heures 1/2 du matin, à l'école, 130, rue des Arts, pour la formation des groupes. Départ à 7 heures moins le quart très précises, sans attendre les retardataires.

Itinéraire : Roubaix, Hem, Forest, Ascq, Lesquin (petit déjeuner), Templemars, Seclin, Phalempin.

Prière de se munir du petit déjeuner. Le coût de l'excursion ne pourra être remboursé aux absents et aux retardataires.

En cas de mauvais temps, les cyclistes prendront le train de 7 h .57 qui les conduira à Phalempin à 9 h. 07. Réduction de 50 % sur le prix du voyage.

FETE DU CUL-DE-FOUR

Les courses pédestres qui sont organisées par le Club Athlétique Roubaisien promettent de remporter le plus grand succès, car plus de 50 coureurs ont déjà fait parvenir leurs engagements.

Nous rappelons aux membres désignés comme contrôleurs d'être présents au siège du C. A. R., lundi à 9 heures très précises.

A. DEBRAS
ROUBAIX Grand'Place ROUBAIX
Maison possédant le plus grand Choix de
VETEMENTS
pour HOMMES et ENFANTS
ALPAGAS, PARE-POUSSIERE, etc.
— *VOIR LES ETALAGES* —

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN. — Avis aux fabricants et marchands de couvertures beiges ou grisailles :

Le Comité du Prêt de Couchage serait acheteur, soit en solde ou à fabriquer, de quelques centaines de couvertures, aux dimensions suivantes : Longueur environ 2 m. 50 sur 2 m. 20 de largeur ; 1 m. 25 de longueur sur 1 m. 10 de largeur.

Prière d'adresser les types avec conditions sous pli cacheté, au local de l'Œuvre, rue Sébastopol.

CERCLE MODERNE. — Section chorale mixte. — Ce soir à 8 heures 3/4, répétition générale. Présence absolument indispensable. — Communications très importantes.

TIR REGIONAL. — Dimanche 30 et lundi 31 mai (Fêtes de Pentecôte), continuation du grand concours international et championnat régional de tir. Séries pour maîtres-tireurs, fusils et carabines. — Séries pour débutants, fusils et carabines. A noter : 5 cartons consécutifs pris dans les séries A B. C. donnent droit à un carton gratuit, sauf munitions, dans la série Honneur E. Réclamer le carnet détaillé au secrétaire, M. Gaston Philipron, 28, rue Pauvrée.

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL DE ROUBAIX ». — Dimanche répétition générale à 10 heures 1/2, chez Janssens, café Molière, rue du Fontenoy.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES CARRELEURS. — La réunion générale aura lieu le lundi 31 mai, à 10 heures précises du matin, au siège du Syndicat, Bourse du Travail, boulevard de Belfort, 18.

Ordre du jour : Formation du bureau. — Nomination du secrétaire et des délégués au Comité fédéral. — Causerie par un membre du Comité de l'Union.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 28 mai 1909

Naissances. — Julienne Dubuisson, avenue Julien-Lagache. — Alphonse Bouzin, avenue Julien-Lagache. — Jeanne Béghin, rue Saint-Antoine, 30. — Stéphanie Denturcq, rue de la Paix, cour Guillaume-Lefebvre, 3. — Raymond Desnoulet, rue Bayart, 36.

Publications de mariages. — Entre : Joseph Leclercq, rattacheur, rue des Charpentiers, cour Declercq, 28, et Nathalie Deraedt, rattacheuse, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 12. — Pierre Ridelle, ourdisseur, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 21, et Fernande Philippart, soigneuse, rue du Fort, 110. — Pierre Bontinck, teinturier rue Saint-Roch, 75, et Philomène Bockstal, soigneuse, rue Watt, cour Six, 46. — Théophile Lesaffre ,rentreur, Grande-Rue, cour Lefebvre, 14, et Marie Delhaye, soigneuse, rue du Fontenoy, cour Moreau, 3. — Désiré Delattre, tailleur d'habits, rue des Parvenus, 42, et Louisa Decottignies, journalière, rue Pauvrée, 45. — Emile Lorthioir, appréteur, à Wattrelos, et Zulma Devlaminck, piqûrière, rue du Caire, maisons Cruquenaire. — Albert Decatoire, tisserand, ue Lacroix, 2, et Fernande Dewattripont canneteuse, rue de l'Ommelet, 171. — Paul Boulanger, appréteur, rue de l'Epeule, impasse Ernoult, 4, et Raymonde De Clercq, bobineuse, rue de l'Ermitage. — Charles Vancaeneghem, tisserand, rue Saint-Jean, 18, et Elise Laebens, ménagère, rue Saint-Jean. — Albert Grimonpont, employé de banque, rue Lafontaine, 64, et Jeanne Gras, sans profession, rue du Tilleul, 305. — Alexandre Cyffers, cordonnier, rue de Lannoy, 157, et Maria Marez, éplucheuse, rue Lemire, 7. — Achille Herbaux, domestique, rue de Rome, 34, et Madeleine Henneuse sans profession, rue de Mouvaux, 104. — Jules Suant, mécanicien, à Tourcoing, et Clémence Destoops, sans profession, rue du Tilleul, 60. — Emile Pluquet, aide-chauffeur, rue de Leers, maisons Coulon, 4, et Jeanne Vandevoorde, servante à Lille. — Ernest Laroche, employé de commerce, à Gonesse, et Germaine Carbonnier, sans profession, à Villiers-le-Bel. — Alfred Dubart, négociant en tissus, rue du Fort, 35, et Augustine Dubart, sans profession, à Marcq. — Camille Vyncke, peintre, rue de Tourcoing, cour Jonville, 6, et Rosalie Loontjens, ménagère, à Tourcoing. — Agapit Carette, teinturier, rue Cugnot, et Jeanne Lutun, soigneuse, à Croix. — Augustin Cailliez, chauffeur, rue Nationale, 3, et Philomène Démaret, couturière, à Landrecies. — Henri Herbaut maçon, rue Alfred-de-Musset, 63, et Adelaïde Beaury, fileuse de lin, à Lys. — Alfred Liénard, briquetier, à Leval-Trahegnies, et Aline Polyn, briquetière, à Pont-sur-Sambre.

Décès. — Charles Kesteloot, 61 ans, ajusteur, rue de la Masse-Masure, 32. — Marthe Vandunyslaeger, 2 mois, quai de Calais. — Clémence Delcroix, 75 ans, sans profession, rue Pellart, 2.

CROIX

Le Carnaval d'Eté

Si le temps le permet, le succès de la fête est assuré. Jusqu'à présent le comité a reçu environ soixante adhésions. On y verra du sérieux, du comique, du moderne, et de l'ancien temps.

Voici la liste des concurrents :

1. Afficheur public. — 2. Indien en fête. — 3. Fée bonheur. — 4. François Ier et son bouffon. — 5. Ménage choraliste et fanfariste. — 6. Les sans nourrices. — 7. Bourleux du Razeu. — 8. Belge, vainqueur Paris-Roubaix. — 9. Louis XIII. — 10. Tricolore. — 11. Négresse. — 12. Invalides de Paris. — 13. Henri III. — 14. Les modes de Paris. — 15. Allume-Allume. — 16. Louis XV. — 17. Papillon blanc. — 18. Américan Automobile. — 19. Princesse. — 20. Noce en vélo. — 21. Original. — 22. Fanfare, valets de chambre du Congo. — 23. Inconnu. — 24. Quatre Saisons, le soleil et la lune. — 25. Locomotive. — 26. Dartagnan. — 27. Bamboula. — 28. Beau couple. — 29. Fête au village. — 30. Original. — 31. Pierrette moderne. — 32. Carnaval de l'ancien temps. — 33. Afficheur et publiciste. — 34. Comique. — 35. Vélo fleuri. — 36. Louis XIV. — 37. Comique. — 38. Groupe comique. — 39. Frères Pif-Paf. — 40. Marquis et marquise. — 41. Chef de tribu nègre. — 42. Les joyeux polichinelles. — 43. Gendarmes et apaches. — 44. Polichinelle et sa femme. — 45. République et Alsace-Lorraine. — 46. Pacha et sa femme. — 47. Papier. — 48. Enfant costumé. — 49. Ecumeur de la rue. — 50. Rêve de nuit. — 51. Retour de moisson. — 52. Visite des notabilités au village. — 53. Divers en papier. — 54. Char des bouchers et boulangers. — 55. Chapeau monstre. — (Char aumonière). — 56. Quêteuses et quêteurs pour les pauvres. — 57. Princesse.

L'ITINERAIRE

Les concurrent devront suivre l'itinéraire suivant :

Rues Holden, Lille, Wasquehal, Pannerie Gare, Boulevard Zola, Mirabeau, Ogiers, Paul Bert, Makellerie, Allumette, Ogiers, Petit Boutique, Saint Jacques, Blanche, St-Pierre, Jeanne d'Arc, des Jardins, Hermitage, des Marronniers, Jacquard, Bapaume, Boulevard, Alger, Avenir, Roubaix, Kléber, Chevreuil, Progrès, Saint-Paul, Saint-Piat, Amiral Courbet, Rassemblement.

Les concurrents débutent par n'importe quelle tribune à leur choix. Une fois entrés dans l'itinéraire prévu, ils ne peuvent en sortir et le quitter que lorsqu'ils ont le « visa » des six jurys et contrôles désignés

Emplacement des tribunes : Jurys : — 1. Entre les rues de Wasquehal et Pannerie. — 2. Rue Gambetta près la ruelle. — 3 Rue des Ogiers, près la fosse. — 4. Rue de la Makellerie place Ponde. — 5. Angle rue Saint Jacques et Blanche. — 6. Angle rue du Nord et Roubaix. Croix Blanche.

A six heures du soir, rassemblement rue Amiral Courbet, pour défiler en cortège par la grande rue et la grande place.

La permission de la nuit est accordée aux débitants pour la nuit du dimanche 30 au lundi 31 mai et de deux heures du matin, les lundi 31 mai et mardi 1er juin

Il est permis de laisser jouer de la musique et danser pendant les mêmes jours jusque minuit.

CONCOURS COLOMBOPHILE. — MM. les membres du Bureau de bienfaisance et la commission de l'Union Colombophile de Croix rappellent aux amateurs le concours sur Creil, le dimanche 6 juin, au bénéfice des pauvres de la Ville, chez M. Victor Vanelslande, rue Gambetta, à Croix.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Publications de mariages.* — Entre : Vernack Georges, trieur de laines, à Croix, et Bergham Lucie, soigneuse, à Croix. — Jénicot Marcel, employé, à Lille et Quesnoit Madeleine, demoiselle de magasin, à Croix. — Carette Agapithe, teinturier, à Roubaix, et Lutun Jeanne, soigneuse, à Croix. — Dassonneville Henri, menuisier, à Marcq-en-Barœul, et Tempelaere Jeanne, bambrocheuse, à Marquette. — Deroo Albert chaudronnier, à Croix, et Leplat Marguerite, tisserande, à Wattrelos.

Triomphe !!! Plus de 125,000 chapeaux de paille sont vendus chaque été aux Galeries Lilloises. (Faites vos achats en semaine.)

WATTRELOS

FEDERATION DES OUVRIERS DU BATIMENT. — La Fédération du Bâtiment organise une grande réunion syndicale de tous les ouvriers du Bâtiment sans distinction de métiers, le dimanche 30 mai 1909, à 9 heures et demie du matin, à l'estaminet Debaer (dit le Frisé), angle des rues Miribel et Crétinier, à Wattrelos, sous la présidence d'un camarade du Comité Fédéral.

Ordre du jour : Création d'une section syndicale des ouvriers du Bâtiment habitant Wattrelos, sous les auspices de la fédération.

La Commission fait un pressant appel aux ouvriers non syndiqués pour venir grossir les rangs toujours croissants de leurs camarades syndiqués du Bâtiment, pour leur bien-être et l'avenir de leurs enfants.

La Commission.

P. S. — On peut s'inscrire tous les jours au siège de la Fédération, boulevard de Belfort, 78, ou au siège de la section de Wattrelos.

WASQUEHAL

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — A la filature du Nord, un bacleur, le jeune Lecocq, âgé de 13 ans, demeurant au Petit-Wasquehal, est tombé d'un escalier et s'est contusionné à la région lombaire.

M. le docteur Liénard lui a prescrit un repos de 8 jours.

— A la teinturerie Hannart frères, un journalier, M. Georges Lenoir, demeurant rue Kléber est tombé en portant une pièce de drap et s'est fait une rupture musculaire.

M. le docteur Liénard lui a prescrit un repos de 12 jours.

— A l'Energie Electrique du Nord, un manœuvre, M. François Masson, demeurant à Croix, rue des Jardins, a été brûlé à la face et à l'œil gauche par des poussières de charbon incandescent.

M. le docteur Harlet lui a prescrit un repos de 15 jours.

LANNOY

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier tapissier, Julien Vandermeck, âgé de 15 ans et demi, demeurant rue Saint-Patrich, à Marcq, travaillant pour le compte de M. Eugène Dugardin, chez M. Boutemy, s'est blessé à l'index droit en travaillant. Le docteur Arlet lui a ordonné 10 jours de repos sauf complications.

CONCERT. — Le concert donné par l'excellente fanfare municipale, jeudi soir, a obtenu un grand succès, digne de cette vaillante phalange artistique que dirige avec *tant de compétence M. Mager.*

ASCQ

RECENSEMENT. — Le recensement des chevaux a eu lieu jeudi sur la grande place.

51 chevaux ont été classés sur 77 présentés.

LYS-LEZ-LANNOY

UNE RUADE

Victor Vanoosthuyse, âgé de 30 ans, garçon brasseur chez Léon Boussemart,était occupé dans la cour de la brasserie, à dételer ses chevaux, lorsque soudain, l'un des animaux lança une ruade sur le timon de la voiture qui alla frapper l'ouvrier à la tête, le blessant grièvement.

Des soins empressés furent donnés au blessé, par M. le docteur Wartel, qui pratiqua immédiatement des points de suture, et dont nous ne connaissons pas encore l'avis.

BICYCLETTE ECRABOUILLEE. — Hier, vers une heure de l'après-midi, Mlle Thérèse Poissonnier, âgée de 11 ans, fille de M. Poissonnier, fabricant de couvertures, revenait d'une promenade en vélo et entrait dans la rue du Bois, venant de la Gare Arrivait en sens inverse et au trot, une voiture des vidanges inodores, qu'il n'était pas possible d'éviter.

Sautant vivement en bas de sa bicyclette, la jeune fille put se tirer saine et sauve de l'accident au cours duquel sa bécane fut mise en fort piteux état.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Charles Bardail, 83 ans, contremaître de filature, rue de la Motte au Bois.

WILLEMS

RECENSEMENT. — Hier, vendredi, a eu lieu sur la place communale les formalités habituelles du recensement des chevaux.La commission s'est ensuite rendue à Baisieux pour la même opération.

LEERS

L'ECLAIRAGE. — Nos lecteurs se rappellent la décision prise par la municipalité dans sa séance du 10 mai de passer avec la Compagnie Desclée, un traité d'éclairage.

Le préfet vient de sanctionner le contrat qui prendra cours le premier octobre 1910 pour finir le 30 septembre 1940.

BAISIEUX

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira en session ordinaire de mai, aujourd'hui samedi à quatre heures et demie de l'après-midi.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Le Bureau de bienfaisance se réunira aujourd'hui samedi à trois heures trois quarts.

TREFLE VAISSIER **SAVON** Porte-Bonheur.
MEFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

UNE DISPARITION

M. Théophile H..., 54 ans, chiffonier, a déclaré au poste central de police que sa belle, Marie S..., 55 ans, qui demeurait avec lui est disparue de son domicile, depuis le 27 mai, à midi.

Elle est vêtue d'une robe et d'une blouse en étoffe noire, chaussée de pantoufles grises. La disparue ne parait plus jouir de toutes ses facultés.

FRATERNELLES SCOLAIRES

Dimanche 30 mai, Institut Colbert, entrée rue de Gand, 9 heures et demie précises, réunion des membres des Amicales d'Anciens élèves : Organisation de groupes sportifs ; Causerie par M. Beltette, président de l'Union sportive tourquennoise.

LES MEFAITS DE LA MITRAILLE

Un magasinier de chez M. Delbecque-Heulst, rue de Roubaix, M. Pierre Minjean, 42 ans, rue des Phalempins, 126, en chargeant de la mitraille de fonte sur une charrette, a eu l'auriculaire droit écrasé entre une lourde pièce de fonte et la paroi du camion. Un repos de vingt jours a été prescrit.

Je ne fume que le NIL

AUX EMPLOYES ET OUVRIERS DES CHEMINS DE FER

Le citoyen Marius André, employé syndiqué, donnera aujourd'hui samedi, 29 mai, à 7 heures du soir, dans la grande salle de la Maison du Peuple, rue de la Cité, une conférence sur le Projet de loi Barthou, visant la retraite des agents du chemin de fer.

CHEVAUX EMBALLES

Hier matin, à 10 heures, l'équipage de M. Roussel-Bonte ,brasseur, rue du Brun-Pain, stationnait rue Faidherbe. Les chevaux ayant pris peur s'emballèrent et enfilèrent à une allure plus que vertigineuse, la rue des Orphelins où ils accrochèrent la voiture de Mlle Walckens. Les deux chevaux de l'équipage et le canasson de la voiture roulèrent sur le sol sans se faire du reste aucun mal.

Cette chute avait calmé l'ardeur des coursiers de M. Roussel-Bonte, qui continuèrent leur route très tranquillement.

REUNION DE CABARETIERS

Jeudi soir, a eu lieu dans la salle des fêtes de l'Hospice, l'assemblée générale du Syndicat des cabaretiers et débitants de boissons.

M. Nenon, présidait avec, comme assesseurs, MM. Pluquet, président du syndicat de Tourcoing ; Stragier, secrétaire ; Noel Vantieghem, trésorier et les membres du bureau.

M. Noel Vantieghem fait l'exposé de la situation financière qui accuse un excédent de recette de 762 fr 05

On renouvelle ensuite une partie de la commission administrative et de la commission de contrôle.

Sont nommés pour la première : MM. Ch. Bordier, Edouard Horrent et Achille Mary et pour la seconde Désiré Delescluse et Louis Serrure.

M. Crapez, du syndicat de Lille, prend ensuite la parole. Il demande la suppression de la licence, combat le privilège des bouilleurs de cru et demande que la vente de la bière se fasse suivant les règles du système métrique.

Enfin, M. Néron exécute une charge à fond de train contre les parlementaires qui ne se remuent pas assez en faveur des débitants et annonce qu'un congrès sera tenu à Paris prochainement.

Pour clore la séance, l'ordre du jour suivant a été voté :

« *L'assemblée décide de poursuivre* par tous les moyens légaux, la suppression de la licence et de recourir même à la grève *du paiement de cette taxe,* si les pouvoirs publics ne mettaient pas de suite cette question à l'ordre du jour du Parlement ;

» Compte sur le dévouement de la Fédération Nord. Nord-Est, pour saisir les députés de la région de la question des patentes, de la propriété de l'achalandage et la suppression des baux léonins ;

» S'engage, pour les élections législatives de 1910, à exiger des candidats des engagements formels pour appuyer les revendications de notre corporation et les faire aboutir, et à combattre ceux d'entre eux qui ne prendraient pas ces engagements. »

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 28 mai 1909

Naissances. — Maurice Dutilly, rue Fin de la Guerre, cour Davelose.— Edmond Vancaelemont, rue de Madrid, 26.

Décès. — Jeanne Verhoest, 2 ans, rue de la Latte, 101.

LILLE

Le feu dans une usine

Un incendie, que seule la promptitude des secours empêcha de prendre des proportions dangereuses, s'est déclaré vers 3 heures et quart dans la fabrique de fil à coudre Ph. Vrau et Cie, rue du Pont-Neuf.

A l'heure indiquée plus haut, des ouvriers aperçurent des flammes et de la fumée qui s'échappaient de la cheminée du ventilateur débouchant sur le toit de la retorderie.

L'alarme fut aussitôt donnée et pendant que le personnel masculin de l'usine recherchait le foyer les pompiers mandés par téléphone arrivaient avec la pompe à vapeur et les fourgons dévidoirs de Malus. l'échelle de la Housse, les postes de la Halle-aux-Sucres, Princesse, etc.

La pompe à vapeur mise en batterie quai de la Basse-Deûle, près du Pont-Neuf, fut très rapidement en état d'alimenter abondamment plusieurs lances.

Le feu avait éclaté dans le sous-sol de la retorderie — où se trouvent six batteuses — au milieu de poussières et de déchets qui s'étaient échauffés.

L'appel d'air du ventilateur avait activé la combustion et des flammes suivant le tuyautage s'étaient attaquées à une poutre qui commençait à se consumer .

En très peu de temps la cave fut noyée pour éviter tout retour du fléau et la partie atteinte du toit et des sommiers enlevée à la hache.

A 5 heures,tout était terminé .Il n'y aura pas de chômage pour les quatre ou cinq cents ouvriers de l'établissement.

Les dégâts sont évalués à 2.000 francs environ.

On ne « bazardera » pas la Grand' Garde

Comment fut pincé à Boulogne l'acheteur éventuel de la Grand'Garde. — Les mésaventures d'un « rat d'hôtel ».

Aucun fait nouveau ne s'est produit à Lille, touchant cette affaire funambulesque dans laquelle la municipalité joua le rôle de *dupe.*

A Boulogne-sur-Mer, M Chaddefaud, juge d'instruction, continue à interroger « Sir Messing », créateur d'hôtels, genre de maisons qu'il connait très bien pour y travailler, surtout la nuit, si on en croit ses mésaventures.

Voici en quels termes un journal de Boulogne relate son arrestation :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures et demie du matin, le gardien de nuit d'un hôtel des environs du Casino, allait frapper à la porte du brigadier Laderrière pour le prier de venir jusqu'à l'Hôtel, où il avait surpris un voyageur sortant de la chambre d'un autre voyageur absent à ce moment.

» A sa rentrée, ce dernier avait constaté qu'on lui avait dérobé une somme de 34 fr. 50 qu'il avait laissée sur la table et composée de deux pièces de cinq francs, d'une pièce de vingt francs, d'une pièce de deux francs et d'un double shilling.

» Le garçon avait alors réveillé le patron, qui avait jugé utile de faire prévenir le brigadier.

» *Ce dernier alla frapper à la porte de l'individu signalé.*

» — Qu'on me laisse la paix », déclara le voyageur. Et d'un coup sec, il tira la targette intérieure de sa porte.

» Avec juste raison, le brigadier, qui ne pouvait légalement opérer à pareille heure, n'insista pas.

Il se borna à recommander au personnel d'exercer une étroite surveillance autour de la chambre de l'Hôtel pour ne pas laisser échapper l'individu soupçonné.

» Toute la nuit, la chambre fut tenue à l'œil.

» A un moment donné, un des garçons de l'hôtel qui avait été mis de faction dans une chambre située juste au-dessus de celle du voyageur suspect, vit ce dernier jeter par la fenêtre donnant sur une rue derrière l'hôtel, un papier qu'il avait au préalable déchiré en mille miettes et qu'il fut, par la suite, impossible de reconstituer.

» Vers 10 heures et demie du matin, le gérant de l'hôtel, au nom du voyageur volé, alla porter plainte à M. Cottin, commissaire de permanence.

» Le magistrat se rendit aussitôt à l'hôtel accompagné des agents de sûreté.

» Une perquisition eut lieu dans la chambre du voyageur soupçonné.

» On trouva sur ce dernier un double shilling, dans la cheminée une pièce de deux francs et dans le porte-monnaie du voyageur une somme de 19 francs dans laquelle se trouvaient deux pièces de cinq francs.

» On découvrit, en outre, une lettre cachée dans une fente de la tablette de la cheminée.

» M. Cottin, pensant se trouver en présence d'un rat d'hôtel et n'ignorant pas que les industriels de ce genre possèdent des trousses aussi perfectionnées que minuscules, qu'ils ont l'habitude, en cas de danger, de cacher en certain endroit très intime de leur personne, fit déshabiller l'individu, qui fut minutieusement visité.

» L'opération ne donna pas de résultat.

» Conduit au commissariat avec sa valise, l'inconnu nia formellement avoir pris quoi que ce soit, mais dans l'après-midi, pressé de questions, il finit par reconnaître qu'il avait bien été surpris dans la chambre du voyageur volé.

» Interrogé sur son identité, il déclara se nommer M..., originaire de Lorraine et être déjà venu à Boulogne il y a environ 25 ans.

» C'est un individu d'une cinquantaine d'années, portant beau, la figure large, barrée d'une assez forte moustache, les cheveux frisés et grisonnants, correctement vêtu d'un pantalon à raies, de souliers jaunes, d'un gilet blanc, d'une jaquette noire et coiffé d'un panama blanc.

» On a découvert dans sa valise un manuscrits de trois cents folios in-quarto, écrit entièrement de sa main, dans lesquels l'inconnu relate les faits saillants de sa vie.

» De tout ce fatras, où la clarté est loin de régner en souveraine maîtresse, il semble résulter que le voyageur vient de San Francisco (Californie).

» Le soi-disant voleur se trouvait depuis dix jours à l'Hôtel où il s'est fait pincer. Sa note s'élevait déjà à 140 francs, dont il ne possède pas le premier sou. »

L'instruction à Boulogne a établi que Messing *s'y était également abouché avec* plusieurs propriétaires d'hôtels auxquels il proposait le rachat de leur fonds.

Notre confrère « Le Boulonnais » ajoute que les mémoires en 300 pages in-quarto ne sont qu'un amas de grosses histoires scatologiques.

Et voilà quel était le partenaire de la municipalité lilloise dans des pourparlers sur un projet qui eût changé tout un quartier de la ville !

Les vols dans les magasins

Dans la matinée d'hier, Mlle Berthe Crétien, demeurant à Templeuve et demoiselle de magasin chez M. Legrand, négociant en chaussures, rue de Ban-de-Wedde, 3, venait déclarer à M. Jénot ,qu'elle avait été victime d'un vol dans les circonstances suivantes :

Une jeune fille s'était présentée pour acheter des bottines, et s'en était fait montrer plusieurs paires.

Mais, profitant de ce que la demoiselle de magasin se trouvait sur une échelle, cherchant dans les casiers les chaussures qui conviendraient à sa cliente, celle-ci s'était emparée d'une paire de bottines valant 20 fr. qu'elle avait dissimulée et emportée sans rien acheter.

Mlle Crétien put donner de la voleuse un signalement assez précis grâce auquel le commissaire du 3e arrondissement aboutit rapidement à sa découverte.

C'est une demoiselle Léonie Comte, 18 ans, demeurant rue de Tournai, 78, qui fut amenée devant le magistrat.

Reconnue par la volée, elle nia avec force, mais au cours d'une perquisition dans sa chambre ,on retrouva les bottines volées et diverses marchandises soustraites dans les magasins de St-Sauveur.

La demoiselle Comte a été déférée au Parquet, qui l'a fait écrouer.